

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SOUS-PRÉFECTURE  
FONTENAY-LE-COMTE

14 MARS 2013

COURRIER ARRIVÉ

Nombre de membres :  
En exercice : 27  
Présents : 23  
Votants : 25

L'an deux mille treize, le quatre mars à vingt heures trente, le Conseil de Communauté dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle de réunion de l'EHPAD les Pictons à Chaille les Marais sous la présidence de Monsieur Daniel RINGEARD.

**Date de convocation** : 26 février 2013

**Date d'affichage de l'ordre du jour** :

- à la Communauté de Communes : 26 février 2013
- dans les communes adhérentes à la Communauté de Communes : 26 février 2013

**Secrétaire de séance** : Monsieur BERTHELOT Philippe

**Présents** :

MM. GRELAUD, BOISSELEAU, GUICHARD, THITECA, RINGEARD, MARQUIS, CLEMENT, GOGUET, VERDIER, BERTHELOT, FROMENT, BOURNEL, RENOUE, MOTHAI, BOUR; MMES ARDOUIN, BARRAUD, BERTET, GIBAUD, RICAUD, ROBIN A., ROBIN N., SIMONNET.

**Pouvoirs** :

M. BONNEAU Gérard à M. RINGEARD Daniel  
M. LUCAS Jean-Luc à M. BERTHELOT Philippe

**Excusés** :

Mme TEXIER Marie-Paule  
M. MOUHE Jacky

**Objet** : VALIDATION DES POINTS « D'INTERET GENERAL » A CONNECTER PAR LA FIBRE OPTIQUE

Monsieur le Président donne connaissance aux délégués du courrier qu'il a reçu le 14 février 2013 de Monsieur Alain LEBOEUF, Président de la commission « Economie Numérique, Réseaux et Transports » au Conseil Général de la Vendée, concernant l'aménagement numérique.

Le déploiement de la fibre optique dans notre département est composé de trois volets :

- L'amélioration de débit dans 84 zones géographiques,
- La connexion par fibre optique des points « d'intérêt général »,
- La fibre à l'abonné (FTTh).

Compte tenu de l'urgence constatée sur le terrain, il est apparu primordial d'anticiper le lancement du marché pour l'amélioration de débit. Ainsi, sans attendre la création de la structure juridique entre le Conseil Général de la Vendée et le SYDEV, en parfaite coordination, le

Département a lancé dès septembre 2012 le marché de montée en débit. Ce marché a été déclaré infructueux en décembre dernier et relancé en tout début d'année. L'attribution se fera au cours de ce premier trimestre 2013, s'en suivra la réalisation des études puis des travaux. Le séquençement des 84 zones se réfère à la date d'inscription de la Communauté de Communes des Isles du Marais Poitevin dans le projet départemental et dans un souci d'aménagement équilibré du territoire, chaque Communauté de Communes verra ses sous-répartiteurs fibrés par lot de deux.

Le deuxième volet du projet qui concerne les points « d'intérêt général » et le troisième volet sur la fibre à l'abonné, seront traités dans un même marché pour permettre une réalisation coordonnée des travaux. Ce dernier sera lancé par la nouvelle structure juridique constituée entre le Conseil Général de la Vendée et le SYDEV.

Le processus en cours dans lequel la Communauté de Communes des Isles du Marais Poitevin est concrètement engagée qui consiste à transférer les compétences des Communautés de Communes au SYDEV, devrait être finalisé en avril 2013. La structure juridique ad hoc pourra alors être créée avant l'été 2013. En parallèle de ce processus, il appartiendra à la Communauté de Communes de bien valider les points « d'intérêt général » qu'elle souhaite voir fibrés sous 5 ans.

Ainsi, à partir des désiratas de l'ensemble des Communautés de Communes, le marché relatif au raccordement des points « d'intérêt général » et à la fibre à l'abonné, pourra être rapidement lancé au second semestre 2013.

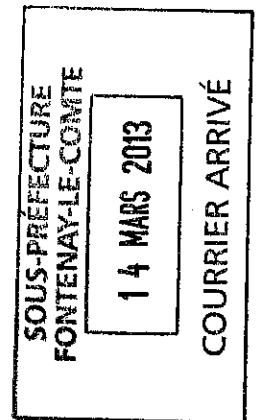
Monsieur le Président donne connaissance aux délégués des points « d'intérêt général » proposés par les communes et demande aux délégués de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL DE COMMUNAUTE**, à l'unanimité :

- **VALIDE** les points « d'intérêt général » suivants à connecter par la fibre optique sur le territoire des 8 communes membres :

Commune	Demande formulée
CHAILLE LES MARAIS	- La caserne des pompiers
	- Le Centre des Finances Publiques
	- La Maison de l'Intercommunalité
	- La Maison des Associations
	- La mairie
	- La poste
	- L'EHPAD « Les Pictons »
	- L'école publique élémentaire
	- L'école publique maternelle
	- La maison de santé
	- Le centre spirituel
- La Maison de retraite « Sainte Bernadette »	
CHAMPAGNE LES MARAIS	- La mairie
	- L'école publique maternelle
	- L'école publique élémentaire
	- L'école privée
	- La poste
	- La maison de retraite
	- La caserne des pompiers
- La zone artisanale	

VOUILLE LES MARAIS	- La mairie
	- L'école
	- La maison de retraite
	- Les commerces
	- La zone artisanale
	- La zone de la Tublerie
LA TAILLEE	- Le silo de Soufflet Atlantique
	- La zone artisanale
	- L'école publique « Marie Renard »
	- La mairie
	- L'agence postale communale
	- La salle des fêtes
LE GUE DE VELLUIRE	- La mairie
	- La maison de Santé
	- L'école
	- La zone artisanale
	- Le foyer des jeunes
L'ILE D'ELLE	- La mairie
	- Le collège « Golfe des Pictons »
	- L'école publique
	- L'école privée
	- L'usine Huhtamaki
	- La médiathèque communale
	- La poste
	- Le foyer rural
MOREILLES	- L'école « Sœur Emmanuelle »
	- La mairie
	- La M.A.R.P.A
	- La zone artisanale
STE RADEGONDE DES N.	- La mairie
	- L'école
	- La bibliothèque
	- La garderie
	- La salle des fêtes
	- La zone artisanale
	- Les entreprises de la commune



- **DEMANDE** au Président de transmettre ce choix au Département de la Vendée et au SYDEV pour chiffrage.

Certifié exécutoire  
Reçu en Sous-Préfecture  
Le : 14 MARS 2013

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme,  
A Chaillé-les-Marais, le 5 mars 2013.

Publié ou notifié  
Le : 18 MARS 2013

Le Président,  
Daniel RINGEARD

